

livres sur les économats. C'est M. de Maurepas qui lui a donné cette idée, afin qu'un évêque de Québec ne fût plus exposé à faire des voyages si réitérés en France ; ayant une somme fixe, il ne sera plus sujet à des réparations qui sont indispensables à tous ceux qui ont des bénéfices, ni à essayer une quantité de procès qu'on ne peut éviter entre les seigneurs et les tenanciers. Je suis persuadé que dans l'abbaye de Bénévent, il y en a plus de 50, ce qui absorbe tout le liquide. Vous le voyez assez par ceux que nous avons dans notre abbaye de Maubec, quoiqu'en très petite quantité ; cependant le principal du revenu ne laisse pas d'en être entamé, et nous voyons que les procès, quelques bons et justes qu'ils soient, l'on se trouve souvent de l'arrière, quoiqu'on les gagne, par rapport à une quantité de faux frais qui ne sont jamais remboursés. Voilà où en sont aujourd'hui les affaires de M. Dosquet qui font que l'on ne sait positivement s'il passera ou ne passera pas. Ce qui est de fait est que si la Cour voulait lui donner le moindre bénéfice, il ne demanderait pas mieux de rester en France en se démettant de son évêché ; c'est ce que la Cour n'a pas envie de faire.....

“ 1^{er} mai 1737.—M^{sr} l'Evêque de Québec ne passe point encore cette année. La Cour n'a pas voulu lui accorder ce qu'il lui demandait, ce qui l'oblige à rester en France. Il s'est démis, comme peut-être l'avez-vous déjà appris, de son abbaye de Bénévent entre les mains du Roi, moyennant qu'il lui donnerait 9000 frs. La démission a été acceptée et les 9000 frs accordés payables sur les économats à Paris. C'est une affaire entièrement consommée.

“ L'on m'a conseillé de demander cette abbaye pour notre Chapitre pour décharger le Roi des 5000 frs qu'il nous donne en Canada sur le domaine. J'ai présenté à ce sujet deux mémoires, l'un à M. de Maurepas et l'autre à M. le Cardinal de Fleury.....”

“ 9 mai 1737. (Lettre à son frère),..... Il lui reste